

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

PERSPECTIVES

Rencontres de l'ORIV : deux rendez-vous prochainement

A la fin du mois de mai, à Strasbourg, se tiendra une rencontre de l'ORIV, réalisée en partenariat avec **Les Amis du Furet**, intitulée « **Parents d'ici, venus d'ailleurs** ». A partir des interventions croisées du Docteur **Bertrand PIRET**, psychiatre, et de **Catherine DELCROIX**, sociologue, nous nous intéresserons à la parentalité dans la migration. Ce dialogue interdisciplinaire nous permettra d'aborder principalement deux questions : quelles sont les conséquences de l'acte migratoire sur l'exercice de la fonction parentale ? Quels regards porte la société d'accueil sur ces parents ? La date définitive et le lieu seront communiqués prochainement.

Le **26 Juin**, de 18h30 à 20h30 à la Maison des associations de **Strasbourg**, l'ORIV accueillera **Pierre MAHEY**. Cet architecte-urbaniste travaille depuis plus de 10 ans au développement des processus de participation des habitants. Il viendra nous présenter le fruit de cette expérience, qu'il livre dans son ouvrage « **Pour une culture de la participation** ». S'il questionne la participation de manière plus générale, l'objet de ce livre est surtout d'apporter des éléments d'aide à la construction et à la décision dans la conduite et l'organisation des instances aujourd'hui mises en place pour tenter de donner la parole aux habitants.

ACTUALITES

Le réseau RECI

Un travail de création d'une nouvelle application de gestion documentaire, commune aux membres du Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) est en cours. Outre une mutualisation des données liées aux ressources documentaires des structures du réseau, elle permettra de les mettre à disposition du public, via une publication sur internet. L'ORIV et 4 structures membres du réseau (EPI, IREV, Cofrimi, ODTI) participent à ce travail. La base devrait être mise en ligne en juin.

RETOUR SUR

Accompagnement dans le cadre des CUCS

L'ORIV a été sollicité par la Préfecture du Haut-Rhin pour assurer une **mission d'accompagnement auprès de différentes collectivités** – Cernay, Colmar, Illzach et Wittelsheim – pour l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Ces contrats viennent en remplacement des Contrats de Ville (dispositif contractuel de la politique de la ville, mis en œuvre entre 2000 et 2006). Cette mission s'est déroulée **de décembre 2006 à fin mars 2007**. Pour l'assurer au mieux l'ORIV a fait appel à des moyens humains complémentaires. C'est dans ce cadre que Najette MEGHRICHE a été embauchée (mois de janvier et février 2007). La mission a consisté dans l'élaboration du diagnostic, à partir d'entretiens individuels ou collectifs avec les principaux acteurs concernés, dans la lecture de documents et dans la rédaction de préconisations.

Assemblée Générale de l'ORIV

L'Assemblée Générale de l'ORIV s'est tenue le Mardi 10 avril 2007 à Mulhouse. En présence de plus d'une trentaine de personnes, le Président, Rudi Wagner, a présenté son rapport moral en mettant l'accent sur le fait que 2006 a été une année charnière (avec la fin du CPER, des contrats de ville...). L'équipe a ensuite présenté le rapport d'activités en proposant de zoomer sur quelques actions (restructuration et mise en œuvre de sites internet, organisation d'une rencontre dans le cadre de la dynamique transfrontalière, analyse du profil des primo-arrivants, mission d'accompagnement sur la politique de peuplement d'un bailleur social). Sur le plan financier, l'année 2006 s'est soldée par un déficit de plus de 6.000 euros. L'Assemblée Générale s'est achevée sur une intervention de Didier VANONI, Directeur de FORS Recherche Sociale autour de la question « Quel projet social dans le cadre des opérations de rénovation urbaine ? ».

Pour aller plus loin : Rapport d'activités 2006, à demander à l'ORIV ou à télécharger sur le site internet de l'ORIV.

Campagne « Tous différents Tous égaux » : première manifestation des associations locales le 24 mars

Le 24 mars 2007, place Broglie, une douzaine d'associations locales, en lien avec le Centre Européen de la Jeunesse, ont lancé leur première action commune dans le cadre de la campagne 2006-2007 « Tous différents, tous égaux ; Pour la diversité, les droits de l'homme et la Participation ». Cette journée s'est articulée autour de différentes animations, atelier graff, concerts et expositions présentées par les associations (droits des femmes, histoire de l'immigration en Alsace, histoire de la lutte contre les discriminations, chantiers de jeunes et expériences multiculturelles, la non violence et les projets interculturels réalisés dans le cadre de la campagne en 2006). L'ORIV a travaillé en collaboration avec la Maison des Potes et les volontaires d'Unis-cité autour de saynètes portant sur la prévention de toutes les formes de discriminations dans différents domaines (logement et loisirs, notamment). Malgré des conditions climatiques peu favorables et un public peu nombreux, cette journée a permis aux associations de créer du lien, qui sera mis à profit pour le deuxième temps fort de cette campagne prévu en juin.

ZOOM DU MOIS

Rapport d'activités de la HALDE

La **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité** a présenté au Président de la République le 11 avril 2007 son **second rapport annuel**. L'année 2006 a été marquée par une **forte augmentation des réclamations** adressées à la HALDE (1410 en 2005 contre plus de 4058 en 2006, soit une croissance de 188%). Selon la HALDE cette évolution des demandes « traduit à la fois une prise de conscience de l'enjeu des discriminations, un recul de la résignation de la part des victimes et un changement du regard que notre société porte sur les discriminations ». Il faut également rappeler que l'année 2005 était l'année de démarrage. Comme en 2005, **l'emploi est le premier domaine ayant fait l'objet de réclamations** (42,8%). Le domaine venant ensuite est celui des services publics (22,4%).

L'origine reste le critère le plus souvent invoqué (35%) avant celui du handicap et de la santé. Les réclamations pour des discriminations liées au sexe restent toujours très faibles.

Parmi l'ensemble des dossiers traités (2143), 344 mesures ont été prises (16%). La majeure partie a donné lieu à des recommandations (151). 48 observations ont été faites devant des juridictions et 42 ont donné lieu à une saisine du parquet. 33 ont été résolues par de la médiation. Pour les autres dossiers, 9,2% ont fait l'objet d'un traitement amiable du simple fait de la sollicitation de la HALDE et 25% ont été réorientés.

La HALDE prend peu à peu sa place à côté d'autres acteurs comme l'ACSé (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) pour agir dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les discriminations. Au-delà de sa fonction de traitement des réclamations et de diffusion des recommandations, qui lui sont spécifiques, elle est amenée à :

- inciter les acteurs à agir (conventions...),
- informer et former,
- produire de la connaissance pour agir sur ce sujet (guide sur les procédures des grandes entreprises...),
- rendre visible des actions menées par les acteurs (répertoire sur les actions des intermédiaires de l'emploi, brochure sur les initiatives des collectivités locales, recueil des bonnes pratiques sur le site internet de la HALDE).

Ce rapport donne une **vision d'ensemble sur les discriminations en France**, dans leur diversité et leur complexité et **rend compte d'une partie des actions mises en œuvre pour agir dans ce domaine**.

Pour aller plus loin : Consultez le rapport sur le site de la HALDE : <http://www.halde.fr>

Introduction

Les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de ce que l'on appelle la politique de la ville, visent à réduire les inégalités territoriales au sein des agglomérations. Pour ce faire, diverses actions sont mises en œuvre dans tous les domaines de la vie quotidienne. La dimension habitat / urbanisme a, historiquement, toujours constitué un domaine important d'intervention. Sa primauté, par rapport à des aspects plus sociaux, a toutefois été variable selon les périodes. Par ailleurs, on a également oscillé dans les modes d'intervention, mettant l'accent selon le cas sur des actions de réhabilitation, d'accompagnement dans l'habitat, de renouvellement urbain ou de rénovation urbaine.

2003, une nouvelle étape de la politique de la ville !

Dans ce domaine, la **loi du 1^{er} août 2003** (loi n°2003-710), **loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine**, marque une nouvelle étape avec le développement des enjeux de **rénovation urbaine** et la mise en œuvre du principe de **guichet unique avec la création de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)**.

Elle constitue une loi de programmation pour cinq ans (2004-2008) et elle fixe les objectifs, les moyens et les outils d'une politique globale en faveur des quartiers. Il s'agit par cette loi de rétablir des conditions d'habitat décent, de désenclaver certains quartiers et d'y développer des activités et des services. Plus globalement, il s'agit de réduire les inégalités sociales dans les ZUS (zones urbaines sensibles), ainsi que dans les quartiers présentant des caractéristiques socio-démographiques similaires, et les écarts de développement entre territoires.

Ainsi l'objectif des articles inscrits dans le titre 1 (« politique de la ville et rénovation urbaine ») de cette loi, est de **réduire les inégalités sociales dans les ZUS (zones urbaines sensibles) et les écarts de développement entre territoires**.

Cet objectif repose sur **la mise en œuvre de programme d'actions, sur la création d'un « Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles »** qui doit permettre de mesurer notamment l'évolution de ces inégalités¹.

La loi a prévu également la mise en place d'un **Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)**, d'une durée de cinq ans (2004-2008), d'un montant de 30 milliards d'euros d'investissement. Ces moyens, auxquels s'ajoutent ceux d'autres acteurs (notamment ceux des bailleurs sociaux), devant permettre une restructuration en profondeur, pourront être mobilisés par les territoires en ZUS et ceux ayant des caractéristiques identiques. Ces financements peuvent être mobilisés pour le réaménagement d'espaces publics, des voiries et des équipements publics, la construction d'un habitat de qualité (réhabilitation, démolition...). La période et les moyens mobilisés dans le cadre du PNRU ont été amendés deux fois. Aujourd'hui il s'inscrit sur une période allant de 2004 à 2013, pour un budget de 6 milliards d'euros.

La gestion du PNRU, les décisions quant aux projets retenus sont assurées par une **Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine**.

Fonctionnement et rôle de l'ANRU

L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) est un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Y siègent en particulier l'État, l'Union d'Économie Sociale pour le Logement (regroupant les gestionnaires du 1% logement), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Dans une plaquette récente (« Agir pour les quartiers en difficulté – La politique de la ville mode d'emploi »), la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) rend compte du rôle de l'ANRU comme suit : « L'ANRU est chargée du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), qui prévoit de rénover 530 quartiers à l'horizon 2013, pour un budget total d'environ 30 milliards d'euros d'investissement. L'ANRU a été créée dans le but de simplifier les démarches des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux désireux de promouvoir des projets de rénovation complète de leurs quartiers. »

La DIV assure la tutelle de cet établissement. Elle est plus globalement « chargée de concevoir, d'animer et d'évaluer la politique de la ville. Elle définit et suit le budget et les

moyens mis en oeuvre. Elle assure aussi une fonction de laboratoire d'idées et de repérage des initiatives innovantes. ».

La DIV assure également la tutelle de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (Acsé), acteur récent dans la politique de la ville. La volonté de mise en œuvre de cette agence a été annoncée au moment de la crise d'octobre-novembre 2005 dans les « banlieues » par le Premier ministre (discours à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 2005). Elle se présente comme un moyen de renforcer l'intervention des pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales...) au plus proche du terrain. Ses missions sont définies dans la « loi pour l'égalité des chances » du 31 mars 2006². Il y est précisé que « l'agence [...] contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Elle met en œuvre, sur le territoire national, des actions visant à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France. Elle concourt à la lutte contre les discriminations. Elle contribue également à la lutte contre l'illettrisme et à la mise en œuvre du service civil volontaire. Elle participe, d'autre part, aux opérations en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. ». A ce titre, l'Acsé est l'opérateur des programmes de développement social (éducation, santé, prévention de la délinquance, lien social, développement économique, accès à l'emploi...) conduits en faveur des habitants des quartiers sensibles.

Le premier Conseil d'Administration de l'ANRU a eu lieu le 7 juin 2004. Le Président, M. Paul ALDUY, sénateur-maire, a été nommé par décret. L'ANRU dispose également d'un Comité d'évaluation et de suivi, dont le Président est M. Yazid SABEG (auteur pour le compte de l'Institut Montaigne d'un rapport intitulé « Les oubliés de l'égalité des chances ») et la Vice-Présidente Mme Fadela AMARA (porte parole du collectif « Ni putes, Ni soumises »). Le Directeur est Philippe VAN DE MAELE.

La représentation de l'ANRU au niveau local est assurée par le Délégué territorial de l'Agence qui est le Préfet de département. Il peut désigner un délégué adjoint. Dans le Bas-Rhin, il s'agit du Sous Préfet chargé de la politique de la Ville (M. Eric ETIENNE, Préfecture du Bas-Rhin) et dans le Haut-Rhin du Chef du service de l'aménagement territorial de la Direction Départementale de l'Équipement (M. Jacques BONIGEN).

L'interface entre le niveau national et le niveau départemental est assurée par un chargé de mission territorial de l'ANRU (M. Didier GOSSET). Il a pour mission un soutien aux porteurs de projets locaux et aux Délégués territoriaux (information, communication, suivi).

La rénovation urbaine, le contenu des projets

Le projet de rénovation urbaine est élaboré par la collectivité ou l'EPCI concerné. Le délégué territorial assure l'instruction locale puis le projet est déposé auprès de l'agence qui le présente en Comité d'engagement national. Il fait ensuite l'objet d'un conventionnement pluri-annuel (5 ans). Un des critères importants d'éligibilité est le fait que le projet permette une évolution significative du cadre de vie et des conditions d'habitat. Peuvent bénéficier d'une aide de l'ANRU les projets portant sur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (ZUS) et dans des quartiers présentant des caractéristiques similaires (article 6 de la loi). Les financements peuvent servir à des travaux de démolition, de reconstruction, de réhabilitation, de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service. Les moyens financiers peuvent être aussi mobilisés pour des équipements ou de l'aménagement, des actions de développement économique ainsi que pour la prise en charge des coûts inhérents à la conduite de projet.

Suite colonne ci-contre...

¹ Les thèmes retenus sont ceux de l'emploi, du développement économique, de la formation scolaire, de l'accès au système de santé et de la sécurité. Chaque année les collectivités ayant des ZUS sur leur territoire devront produire un rapport annuel. Une fois l'an, le Ministère présentera devant l'Assemblée Nationale, un rapport sur l'évolution des ZUS.

² Cet établissement public national à caractère administratif s'est substitué au FASILD sur ses anciennes missions à compter de la mise en place du Conseil d'Administration de l'Agence, qui s'est réuni le 19/10/06.

... Suite...

Les territoires concernés par la rénovation urbaine en Alsace

Sur l'ensemble de la France ce sont quelques 530 quartiers qui devraient à terme, d'ici 2013 être concernés par la rénovation urbaine (au titre du PNRU). Parmi ceux-ci 163 sont considérés comme prioritaires (territoires de catégorie 1). Il s'agit de territoires de grande taille, rencontrant des difficultés importantes et relevant d'un critère d'urgence. En Alsace, cinq territoires sont concernés : Strasbourg-Neuhof, Strasbourg-Meinau, Colmar-Europe et Mulhouse-Quartiers Anciens. L'ensemble de ces territoires a fait l'objet d'une convention entre la collectivité et l'ANRU. Un dernier territoire relève également de cette catégorie, c'est celui de Hautepierre (Strasbourg).

Un territoire placé en catégorie 2, celui de Lingolsheim-Hirondelles est en cours de signature. Celui de Strasbourg-Cronembourg, considéré également comme un territoire de catégorie 2, n'est pas encore engagé. Enfin quelques territoires, tous dans le Haut-Rhin, sont classés en catégorie 3 (territoires désignés également par le terme d'« opération isolée »), il s'agit de projet portant sur les communes de Cernay (Quartier Bel-Air), Wittenheim (Quartier du Markstein) et Wittelsheim (Quartier de la Thur). Ces territoires relèvent d'une enveloppe financière, déléguée par l'ANRU et gérée à l'échelon départemental (par le délégué territorial de l'ANRU).

Une analyse rapide des projets alsaciens permet de mettre en avant le fait qu'il s'agit majoritairement de projets ambitieux en terme de destruction de logements et de reconstruction. Ils s'inscrivent dans un souci de mixité urbaine avec des particularités selon les territoires (exemple : le projet de Mulhouse sur les quartiers anciens met l'accent sur les questions de requalification et le travail sur le parc privé). Les projets visent une réelle diversification et transformation des quartiers (exemple : les opérations sur le quartier des Hirondelles à Lingolsheim doit donner lieu à une véritable reconversion du territoire). Tous ces projets présentent par ailleurs des enjeux importants en terme de peuplement et s'inscrivent dans le principe du 1 pour 1 prescrit par l'ANRU. En effet, dans un contexte de profonde crise du logement, l'Agence prône la construction d'un nombre équivalent de logements au nombre de logements détruits.

Par ailleurs, deux autres enjeux sont mis en avant, au-delà de celui relevant de la nécessaire articulation entre l'urbain et le social. Il s'agit de la question du relogement et de celle de l'insertion par l'économique (clause d'insertion sociale).

ZOOM DU MOIS Suite...

Privilégier l'urbain ou le social ?

Si nombre d'acteurs s'accordent sur la nécessité, sur certains territoires, d'œuvrer dans le sens de la rénovation urbaine, d'autres s'interrogent sur les effets à long terme, au regard de la crise du logement, des enjeux de peuplement et de relogement des populations, des formes d'habitat proposées à la reconstruction (logements avec des loyers élevés et ne profitant pas aux populations relogées), et mettent en avant la difficile articulation entre le social et l'urbain. Finalement vaut-il mieux traiter les lieux ou s'occuper des gens ? Cette question est transversale et omniprésente quand on travaille sur la politique de la ville et l'habitat. Marie-Christine JAILLET, chercheuse au CNRS considère que « répondre à cette question suppose préalablement d'identifier ce qui pose problème dans les quartiers. Or, la réponse dépend de qui la pose. Pour ceux qui ne vivent pas dans ces quartiers, c'est probablement leur existence même qui pose problème. Il y a alors un bénéfice certain à traiter " des lieux ". Par contre, ce qui pose problème à ceux qui y vivent, ce sont moins les lieux que la situation qui leur est faite et en particulier leur difficulté à trouver une place dans une société qui ne leur en fait guère et ce quels que soient les efforts qu'ils déploient. » (Regards sur l'Actualité, n°296, décembre 2003). Au fond se pose la question de savoir s'il faut trancher entre ces deux options. La réponse, certainement plus complexe et liée au contexte local, s'inscrit dans la durée et dans la volonté de mener de front ces deux chantiers.

« De nouvelles perspectives pour la rénovation urbaine » - Rapport du Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU - 2006

Installé par Jean-Louis Borloo dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du 1^{er} Aout 2003 pour un Programme Nationale de Rénovation Urbaine, ce Comité d'Évaluation et de Suivi (CES) a pour mission de veiller aux conditions de réalisation de ce programme et notamment à la prise en compte des parcours de mobilité résidentielle, professionnelle et scolaire des habitants. Les membres du CES – issus de la société civile – sont d'horizons divers : l'architecture et l'urbanisme, le monde associatif et caritatif, la sociologie, l'action syndicale et l'entreprise. Après un premier bilan remis en février 2005, ce comité publie un nouveau rapport en 2006. Après avoir consulté de nombreux acteurs et avis, il pose un certain nombre de problématiques y joignant des propositions d'actions, autour de 3 thématiques :

- le pilotage de la politique de transformation des quartiers défavorisés : il recommande une **relation renforcée entre l'ANRU et l'ACSE** (pour notamment une articulation entre CUCS et PRU) et une **mobilisation renforcée auprès de l'ensemble des acteurs** pour que la rénovation urbaine devienne LA priorité (circulaire au préfet, pouvoir d'injonction...),
- la conditionnalité des crédits de l'ANRU : il recommande de soumettre les porteurs de projet à une **obligation de résultat au regard de l'objectif de mixité sociale** (travail sur la diversification de l'habitat dans et hors des ZUS, sur l'intervention du secteur privé dans le marché du logement des ZUS, sur l'accessibilité des quartiers et la mobilité des habitants, sur l'école et sur le tissu économique local), de **conditionner les crédits de l'ANRU à une participation effective des habitants**,
- les moyens de l'ANRU : il recommande de donner les moyens à l'agence d'accélérer la mise en œuvre du programme par un **accroissement des ressources** qui lui sont consacrées, une **simplification des procédures** et le **renforcement du dispositif d'évaluation et de pilotage**.

Ce rapport est téléchargeable sur le site internet de l'ANRU : www.anru.fr

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course • 67000 Strasbourg
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

Documentation

Nouveautés

HERAN François, **Le temps des immigrés : Essai sur le destin de la population française**, Paris, La république des Idées, Le Seuil, 2007, 109 p.

Dans son ouvrage, François Héran, démographe, aborde le thème de l'immigration. Il constate que les questions soulevées sur ce sujet, que ce soit en France ou à l'étranger, sont complexes :

« Quelle est l'ampleur réelle des flux migratoires ? Qu'apportent-ils aux pays d'origine et aux pays de destination ? Peut-on décourager certaines formes de migrations pour en privilégier d'autres ? Faut-il ouvrir, fermer ou entrouvrir les frontières ? Et comment concilier les lois de la République avec le droit international des migrations ? ». De plus, il s'interroge sur l'avenir : « Quel sera le poids de l'immigration dans l'évolution démographique du pays ? La politique européenne de maîtrise des flux [...] empêchera-t-elle la migration d'occuper une place croissante dans notre société ? Et, de fait, quelle place sommes-nous prêts à lui accorder dans notre vision de l'avenir ? »

François Héran estime qu'il est « impossible d'appréhender le phénomène migratoire sans le replacer dans la durée ; impossible d'en mesurer la portée sans élargir le regard à d'autres pays. ». Face à ces interrogations et constats, il explique que « la démographie offre une voie d'approche privilégiée. Elle parle partout le même langage ». Ainsi, pour « saisir le présent et l'avenir de l'immigration » il parle dans cet ouvrage de fécondité, de vieillissement, de mortalité...

François Héran conclut son ouvrage en expliquant : « Qu'on le veuille ou non, le brassage des Français et des étrangers, des natifs et des immigrés, se poursuivra. C'est ensemble qu'il nous faudra croître et vieillir. »

Conseil de l'Europe, **Jeunesse dans les quartiers populaires : Guide à la réflexion méthodologique sur les politiques**, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2007, 249 p.

Ce guide a été réalisé par la Division pour le développement de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe. Il « propose une réflexion et des outils pour dépasser les clichés qui servent souvent de point de départ aux activités d'intégration des jeunes des quartiers populaires. Il offre aussi la possibilité de s'interroger sur des concepts tels que jeunesse, identité, ou quartier ». Pour compléter ces réflexions, il présente une série d'indicateurs, dans l'objectif de vérifier ou de mettre en discussion les présupposés qui sont souvent à la base des politiques d'intégration.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction : Equipe de l'ORIV
Suivi et Contact : Diane Hässig